



Direction des opérations Service des achats d'armement

DEMANDE D'INFORMATIONS

Objet : Demande d'informations concernant l'acquisition d'un système

aérotransportable de confinement et de continuité de soins pour

patients hautement contagieux

P. jointe : Annexe glossaire.

Code CPV : 35113200-1

Date de remise des réponses au plus tard : 15/07/2022

Les opérateurs économiques pourront répondre à tout ou partie du besoin exprimé.

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATIONS	3
2.	CONTEXTE ET DESCRIPTION DU BESOIN	4
2.1.	Contexte	4
2.2.	Description du besoin prévisionnel	4
3.	MODALITES DE REPONSE	5
3.1.	Présentation des réponses	5
3.2.	Envoi des réponses	5
3.3.	Nommage des documents	5
3.4.	Exploitation des réponses	6
3.5.	Sécurité-Protection des Informations	6
4.	QUESTIONNAIRE D'ORDRE TECHNIQUE ET COMMERCIAL	7
5.	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	8
5.1.	Identification de l'entreprise	8
5.2.	Classification	8
5.3.	Chiffres d'affaires (CA)	8
5.4.	Certifications qualité et environnementales	9
5.5.	Compétences et savoir faire	9
5.6.	Clients	9
ANN	EXE 1 : GLOSSAIRE	10

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATIONS

La présente Demande d'informations (DI) a pour objectif principal de fournir à la Direction Générale de l'Armement (DGA) des informations sur la capacité des opérateurs économiques à fournir des systèmes de confinement permettant le transport et la continuité de soins pour des patients hautement contagieux, et d'en assurer le soutien durant la durée de vie du système (on entend par soutien, la gestion de l'utilisation et de la maintenance d'un parc de systèmes).

La présente DI a comme objectifs principaux de :

- faire connaître à la DGA les entreprises ayant des produits existants ou en développement pouvant répondre aux caractéristiques attendues, avec leur niveau de compétence et d'expérience dans ce domaine ;
- faire connaître à la DGA, l'organisation industrielle répondant à ce besoin des armées ;
- estimer les classes de coûts et de délais pour un futur marché potentiel ;

Pour autant, cette demande d'informations ne constitue ni un acte d'achat, ni une consultation liée à un marché public. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet. Réciproquement, les réponses à cette DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs

Aucun opérateur économique répondant à la présente DI ne pourra prétendre à une rémunération ou indemnisation pour les réponses apportées.

Les opérateurs économiques sont informés que ces réponses pourront être utilisées par l'administration pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures.

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques ne couvriraient pas seuls l'ensemble du périmètre, il est demandé aux auteurs des réponses de communiquer sur les capacités extérieures sur lesquelles ils pourraient s'appuyer.

Les modalités de réponses à la demande d'informations sont définies au § 3 ci-après.

2. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU BESOIN

2.1. Contexte

Le service français de santé des armées (SSA) met en place sur les théâtres d'opérations une chaîne complète de prise en charge médicale dont les évacuations sanitaires assurent la continuité, du premier lieu de prise en charge jusqu'aux hôpitaux d'instruction des armées de la France métropolitaine. L'apparition de cas de patients hautement contagieux, voire la survenue d'une épidémie au sein d'une force déployée en opérations extérieures (OPEX) ou sur un navire de la marine nationale doivent être anticipées. Le SSA doit ainsi se doter des capacités nécessaires à la prise en charge spécifique de ces patients hautement contagieux tout au long de la chaîne médicale de soutien opérationnel, afin de limiter leur impact sur la capacité opérationnelle des forces, effectuer des évacuations sanitaires en conformité avec les normes aéronautiques et assurer la continuité du soin médical.

2.2. Description du besoin prévisionnel

Pour répondre à ce besoin, le SSA souhaite disposer d'un système permettant de confiner et de transporter des personnes contaminées par des agents hautement pathogènes, soit individuellement, soit par groupe allant jusqu'à 4 personnes. En parallèle du confinement, et lors du transport, le système doit également permettre aux personnels soignants de réaliser les actes médicaux suivants sur les patients confinés :

- L'administration de médicaments par voie injectable, ou le réglage du débit d'administration d'une perfusion par voie veineuse périphérique ou centrale ;
- L'aspiration ou la libération des voies aériennes supérieures ;
- La surveillance continue du patient par moniteur enregistrant la température, le pouls, la pression artérielle, la saturation « pulsée » en oxygène (SpO₂), la concentration maximale de CO₂ en fin d'expiration (l'EtCO₂), l'électrocardiogramme ;
- La défibrillation ;
- L'oxygénothérapie par lunettes, masque simple et haute concentration ;
- La ventilation artificielle;
- L'aspiration d'un drainage thoracique ;
- Le recueil des fluides gastriques ou urinaires.

Les appareils médicaux nécessaires à ces actes ne font pas partie du système mais celui-ci devra permettre leur utilisation pour la réalisation des actes médicaux, sans rupture du confinement. Le système doit également disposer d'un dispositif permettant l'introduction d'équipement médicaux de dimensions allant jusqu'à environ 300x250x200 mm et cela sans rupture du confinement.

Le système doit pouvoir être transporté par les moyens aériens et terrestres en dotation dans l'armée française. Il doit permettre le confinement des patients, voire des appareils et instruments médicaux, voire des personnels médicaux protégés individuellement, de manière à ce que la cabine du moyen de transport utilisé reste une zone propre pour les autres opérateurs. Ainsi, la cabine ne nécessitera pas de désinfection/décontamination à l'issue du transport du système de confinement, et les personnels situés à l'extérieur de ce système pourront ne pas être équipés d'équipements de protection.

Le système devant être installé et utilisé sur aéronefs, il doit être conforme à la réglementation applicable à ces aéronefs. Il ne fait néanmoins pas partie du périmètre certifié : seule une qualification sera attendue, montrant la conformité à l'environnement aéronautique spécifié.

La durée de vie du système de confinement est de 10 ans. Il doit pouvoir être réutilisé au minimum 50 fois et résister aux solutions de décontamination.

3. MODALITES DE REPONSE

3.1. Présentation des réponses

Les entreprises qui répondent à la présente DI constitueront un dossier de réponse qui comportera :

- Les réponses aux questions du § 4,
- Les informations sur l'entreprise, conformément au § 5.

La DGA souhaite que la réponse à la demande d'informations porte sur la globalité du périmètre.

Néanmoins, des réponses portant sur une partie de la demande pourront être apportées.

Toute information complémentaire aux questions, notamment tirée de l'expérience d'opérations similaires, sera la bienvenue.

Chaque entreprise fournissant une réponse est invitée à désigner nommément une personne qui sera le point de contact de la société auprès de la DGA.

Les réponses seront rédigées en langue française de préférence ou à défaut anglaise.

3.2. Envoi des réponses

Les réponses seront transmises sur support numérique avec des fichiers lisibles par Microsoft Office version 2016 par courrier électronique au point de contact identifié ci-après :

dga-do-s2a-da-nbc-ter.ach.fct@intradef.gouv.fr

Les réponses sont attendues au plus tard le 15/07/2022.

Les éventuelles questions et demandes de précisions pourront être transmises uniquement via le point de contact identifié *supra*. Les opérateurs économiques intéressés pour recevoir les éventuelles réponses apportées par le service à d'autres opérateurs, lorsque ces réponses sont de portées générales, sont invités à se signaler au contact mentionné *supra*.

3.3. Nommage des documents

Les opérateurs économiques répondant à cette DI sont invités à nommer les fichiers transmis de la manière électronique comme suit : date-protection-émetteur-titre.xxx :

Avec:

- « Date » : celle du document au format anglo-saxon (par exemple, le 10 juin 2022 sera transcrit dans le nommage sous la forme : 20220610)
- « Protection » : indiquer systématiquement la mention « np » qui signifie « non protégé »
- « Emetteur » : désigne la personne morale ou physique à l'origine du document, à savoir l'acronyme usuel de l'opérateur économique ou son nom complet
- « Titre » : il s'agit de l'identification du document, sans utiliser le séparateur de champ
 «-»; (exemple : di-xxx-reponse-yyy pour la DI n°xxx et sa réponse n°yyy.)
- « xxx » : extension utilisée (ex. : pdf, doc, ...)

Ci-après un exemple de nommage de document au format conseillé :

20220610-np-societe-reponse-di1.pdf

3.4. Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite par la DGA.

Il pourra être proposé aux opérateurs économiques qui auront répondu de faire une présentation et/ou une démonstration à une date convenue avec eux.

Les présentations pourront avoir lieu soit dans les locaux de la DGA (Paris-Balard) ou dans les locaux des opérateurs économiques considérés soit en audioconférence, selon les conditions sanitaires en vigueur.

3.5. Sécurité-Protection des Informations

Eu égard au respect et à la protection du secret des affaires, la DGA s'engage à ne communiquer les éléments de réponses des DI fournis par chaque société qu'au personnel du Ministère des Armées ayant besoin d'en connaître.

Par ailleurs, si l'entreprise souhaite communiquer à l'administration des informations confidentielles, celles-ci seront regroupées dans une annexe dûment identifiée. L'entreprise devra alors préciser la nature exacte de la restriction d'utilisation associée qu'elle souhaite voir appliquer par la DGA.

La DGA veillera alors à la protection de ces informations.

4. QUESTIONNAIRE D'ORDRE TECHNIQUE ET COMMERCIAL

ETAT DE L'ART		
[Q-1]	Disposez-vous actuellement ou développez-vous un produit pouvant répondre au besoin ?	
[Q-2]	Dans quel cadre/contexte avez-vous développé ce produit ?	
[Q-3]	Quelle est votre estimation du coût unitaire d'un système ?	
[Q-4]	Si vous avez un produit qui répond au besoin, même partiellement, quelles sont ses performances techniques et environnementales (tenue à l'humidité, tenue aux températures, tenue à l'environnement vibratoire, temps de fonctionnement, maintien du confinement, taux de filtration,)?	
[Q-5]	Faut-il prévoir des études et des travaux d'adaptation pour atteindre les performances techniques décrites au paragraphe 2 ?	
[Q-6]	Comporte-t-il des composants principaux soumis à des autorisations administratives étrangères (en distinguant le cas échéant les pays de l'UE ou EEE et les pays Tiers) ?	
ORGANISATION INDUSTRIELLE		
[Q-7]	Si vous disposez actuellement d'un tel produit, quelle est votre organisation industrielle (maitre d'œuvre, cotraitant, sous-traitant, etc.)?	
	Quelle est l'implantation géographique :	
	- Du/des bureau(x) d'études ;	
[Q-8]	- Des chaînes de production ;	
[]	- Des sous-traitants éventuels ;	
	- Des fournisseurs des principaux composants ;	
	- Des prestataires de maintenance.	
RISQUES		
[Q-9]	Quels sont les risques principaux liés au développement et la fourniture de systèmes répondant ou s'approchant du besoin décrit au paragraphe 2 que vous pourriez identifier ? Que proposezvous pour les maitriser ?	

5. <u>INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE</u>

L'entreprise est invitée à renseigner les informations suivantes pour elle-même et pour les éventuels partenaires du groupement qu'elle envisage.

5.1. Identification de l'entreprise

N° SIRET de l'opérateur économique :				
Adresse de l'opérateur économique : N°:	Contact mandaté dans l'opérateur économique pour répondre à la DGA : Nom et Prénom :			
5.2. Classification Micro-entreprise PME (Petite et Moyenne Entreprise) ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) Grande Entreprise	oui non oui non oui non oui non			

Le décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 défini les critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

5.3. Chiffres d'affaires (CA)

Quels ont été vos Chiffres d'Affaires (CA) et vos effectifs moyens sur les 3 derniers exercices? Que représente le CA de ce domaine d'activité par rapport au CA total de la société ?

Année	CA (en €)	Part du CA attribuée domaine d'activité / (de la société (en	CA total	Résultats Net comptable en (en €)	Effectifs moyens
ISO 90 ISO 90 ISO 14 Autres	01- version 201 01- version 200		ales	☐ oui ☐ oui ☐ oui ☐ oui	non non non non
 5.5. Compétences et savoir faire L'opérateur économique pourra, à défaut de remplir cette partie, joindre une présentation ou une plaquette de ses activités. 					
5.6. ClientsCitez vos principaux clients et précisez la part que chacun occupe dans votre chiffre d'affaires des deux dernières années :					
			Nombre	e d'années de	Part de CA du

Nom client	Secteur industriel	Nombre d'années de relation avec le client	Part de CA du client dans le CA total (en %)

Citez vos éventuelles références avec le ministère des armées :

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

Acronyme	Définition
CA	Chiffre d'Affaire
CO ₂	Dioxyde de carbone
DGA	Direction Générale de l'Armement
DI	Demande d'Informations
OPEX	Opérations EXtérieures
SRAS	Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
SSA	Service de Santé des Armées